

Le mot de la semaine

par James Chéron
Maire de Montereau-fault-Yonne
Conseiller régional

L'heure du déconfinement

Les règles du confinement vont s'assouplir et la vie ne va toutefois pas redevenir totalement normale. À nouveau il va falloir s'adapter. À partir du 11 mai, de nombreux espaces et services vont rouvrir - mais pas tous -, dans des conditions strictes de sécurité sanitaire.

Les crèches vont pouvoir accueillir à nouveau d'autres enfants que ceux des seuls parents réquisitionnés, mais néanmoins de façon limitée.

L'école va se poursuivre, selon une organisation que nous écrivons ensemble avec l'Éducation nationale. Les sondages réalisés par la mairie, les représentants des parents d'élèves et l'Éducation nationale elle-même montrent que beaucoup d'enfants resteront à la maison. J'ai obtenu la garantie que l'enseignement à distance serait maintenu pour tous ces enfants, et donc accepté que les écoles ouvrent sur la base du volontariat des parents pour un enseignement sur place. Les accueils périscolaires et activités extrascolaires reprendront également. Une prérentrée le 11 mai pour les personnels enseignants permettra d'accueillir les élèves concernés à partir du 14 mai comme partout dans notre Académie. Toutes les informations détaillées sur la mise en œuvre d'un protocole sanitaire précis seront communiquées aux parents.

À partir du 10 mai, la mairie va distribuer les masques alternatifs en tissu à tous les Montereais nés entre 1961 et 2013 (celles et ceux nés jusqu'en 1960 ont déjà pu recevoir le leur), ainsi que le masque offert par le Département à chaque Seine-et-Marnais. Car si sortir sera plus aisément, il sera fortement conseillé de porter un masque et de conserver le réflexe des gestes barrières !

#MontereauCombatLeCovid19

Le déconfinement de A à Z !

Nous y sommes. Enfin, presque ! Dans quelques jours, la France entrera dans sa phase de déconfinement. Et parce que le Covid19 circule encore, cela se fera progressivement.

- Bars restent fermés. Décision pour le 2 juin
- Cérémonies religieuses pas avant le 2 juin
- Cérémonies d'inhumation déjà possibles, limitées à 20 personnes
- Chômage partiel prolongé jusqu'au 1^{er} juin
- Cimetières ouverture au public le 11 mai
- Cinémas restent fermés. Décision pour le 2 juin
- Collèges réouverture progressive à partir du 18 mai
- Commerces réouverture le 11 mai
- Crèches réouverture sous conditions, après la réquisition
- Écoles maternelles et élémentaires réouverture le 14 mai
- Grands événements de plus de 5 000 personnes interdits jusqu'en septembre
- Lycées restent fermés. Décision pour le 2 juin

- Ludothèques resteront fermées pour le moment
- Marchés réouverture à partir du 11 mai
- Mariages reportés sauf urgence
- Médiathèques réouverture possible
- Parcs et jardins restent fermés
- Rassemblements autorisés 10 personnes maximum
- Restaurants restent fermés. Décision pour le 2 juin.
- Sport (individuel en plein air) autorisé le 11 mai
- Sport (gymnases, collectifs et de contact) restent interdits. Décision pour le 2 juin
- Sport (compétitions) fin de la saison. Reprise en septembre au plus tôt.
- Taxis déjà autorisés
- Transports publics masques obligatoires
- Transports (>100km) interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel

- Universités fermées jusqu'en septembre
- Vacances (organisation) décision pour le 2 juin
- VTC déjà autorisés

EN ATTENDANT LE 11 MAI...

- Respectez les consignes du confinement : rester à la maison, éviter tout contact physique, respecter les gestes barrières. Les sorties doivent être strictement limitées.
- Les contrevenants encourquent une amende de 135 euros, 200 euros en cas de récidive.
- Couvre-feu : tout déplacement sur le territoire de la commune demeure strictement interdit entre 22h et 5h jusqu'au 10 mai.

#MontereauCombatLeCovid19

Reprise des écoles le 14 mai

À Montereau, le retour des écoliers prévu pour le jeudi 14 mai s'organise. Basé sur le volontariat des parents, il sera bien sûr soumis à un protocole sanitaire strict. Pour les enfants qui resteront à la maison, l'Éducation Nationale poursuivra l'accompagnement pédagogique à distance tel qu'il est organisé aujourd'hui.

PROTOCOLE

Le protocole sanitaire mis en place repose sur cinq principes :

- maintien de la distanciation physique
- limitation du brassage des élèves
- application des gestes barrières
- assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- information, communication et formation.

DISTANCIATION

Les effectifs par classe seront réduits. Dans des salles de 50 mètres carrés, quinze élèves pourront être accueillis, en respectant les règles de distanciation physique. Dans les couloirs, à la cantine, aux toilettes et dans la cour de récréation, les élèves et leurs enseignants seront éloignés d'un mètre. De même pour les tables dans les salles de classe. Pour éviter que les élèves ne se croisent, un marquage au sol permettra d'indiquer un sens de circulation. Les temps de récréation seront également décalés.

LAVAGE DES MAINS

Les parents devront prendre la température de leurs enfants avant de les emmener à l'école. Les enfants qui auront une tempé-



rature supérieure à 37,8°C ne pourront pas être accueillis. Dès leur arrivée, les élèves devront se laver les mains, mais également avant et après chaque passage aux toilettes et repas, après la récréation, après chaque toux ou éternuement, et avant de rentrer chez eux. Des solutions hydroalcooliques seront distribuées, sous la surveillance d'un adulte, pour faciliter le lavage des mains des élèves, qui ne pour-

raient pas accéder aux lavabos.

NETTOYAGE

Chaque établissement fera l'objet d'un nettoyage approfondi plusieurs fois par jour, couplé d'une désinfection avec un viricide. Salles de classes, sanitaires, mobiliers, poignées de portes, rampes d'escaliers, interrupteurs... tout sera passé au peigne fin !

PÉRISCOLAIRE

Quant aux services périscolaires, ils reprendront également le 14 mai aux horaires (6h30-8h20 et 16h45-19h) et lieux habituels. Le RAPE, dispositif municipal d'aide aux devoirs conservera son organisation actuelle qui consiste à accompagner à distance les élèves en besoin prioritaire ciblés par leur enseignant.

DU 6 AU 13 MAI 2020

#MontereauCombatLeCovid19

PRÉCONISATIONS

Seul le respect du confinement et des gestes barrières permettra de limiter la propagation du Coronavirus Covid-19 :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les déplacements et les contacts.

Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19, restez à domicile, évitez les contacts,appelez votre médecin traitant. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, **appelez le SAMU - Centre 15.**

PLUS D'INFOS : N° vert : 0800 130 000 (ouvert 7j/7, 9h-19h)

#MontereauCombatLeCovid19

SE DÉPLACER

À partir du 11 mai, il n'y aura plus besoin de fournir d'attestation pour vos déplacements. Mais en attendant, il faut continuer de jouer le jeu. Voici l'attestation de sortie qui doit être remplie et portée sur vous quand vous quittez votre domicile. Celle-ci est disponible en format numérique sur mobile.interieur.gouv.fr. **Si vous n'avez pas de smartphone, ni d'imprimante, il est possible de la recopier de façon manuscrite :**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e) Mme/M ----- né(e) le : --

Demeurant : -----

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant : (ne recopier que la phrase nécessaire)

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
3. Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
5. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
6. Convocation judiciaire ou administrative.
7. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à ---- le, ---- heure, -----

Signature : -----

#MontereauCombatLeCovid19

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Inactivité et promiscuité : comme le craignent les associations, le confinement est un facteur aggravant pour les violences intrafamiliales. Si vous êtes victimes, vous pouvez appeler ces numéros gratuits :

- > 39 19, la plate-forme Violence Femmes Info
- > 119, dédié à la protection des enfants en danger
- > 116 006, la plateforme téléphonique dédiée aux victimes ou envoyez un SMS au 114, un mode communication plus discret.

Ce journal vous a été distribué par des agents municipaux volontaires que la mairie a naturellement équipés de masques et de gants, pour les protéger et vous protéger. Bonne lecture !

Toute l'info municipale : montereau77.fr



Directeur de la publication : Adil MOUEFFEK

Rédacteur en chef : Bertrand LECLAIR

Rédaction : Jérôme LEFIER - Fanny DOS SANTOS

Impression - Distribution : MAIRIE DE MONTEREAU

Tribunes libres

**GROUPE
“UNION CITOYENNE”**

Tribune non communiquée

GROUPE “UNIS POUR MONTEREAU”

La crise sanitaire, économique, humaine et sociale que nous traversons aujourd’hui est grave et difficile pour un grand nombre d’entre vous. Face à cette situation, j’ai voulu créer avec plusieurs de mes collègues élus du conseil municipal, un groupe «Unis pour Montereau» pour veiller à la réalisation des projets pour notre ville à laquelle nous sommes tous attachés, dans un climat serein, apaisé, et constructif. La violence des propos tenus à l’égard de notre Maire, James CHERON, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux m’a particulièrement affectée. Je souhaite que nous puissions terminer cette mandature avec le seul souci de faire réussir notre ville et veiller au bien-être de notre population. Ce sont les seuls objectifs qui guident notre démarche.

Annie Timbert
Présidente du groupe

GROUPE

“VIVRE AU CONFLUENT”

Si le maire avait pris soin de travailler avec sa majorité depuis le début de la crise Covid-19 plutôt que de nous tenir éloignés de la mairie, nous lui aurions suggéré d’acheter 100 000 masques homologués fabriqués en Europe, lavables 40 fois, pour un coût total de 250 000 euros. Avec ce stock, qui aurait pu être livré dès cette semaine, chaque habitant aurait pu être doté, dès à présent, de 5 masques sécurisés car fabriqués dans des usines certifiées. Le coût aurait pu être prélevé sur les économies réalisées par la ville après 2 mois de fermeture des cantines scolaires. D’autres villes l’ont fait mais malheureusement une autre solution a été imaginée sans concertation avec les élus. Résultat : très peu de Monterelais seront équipés de masques de surcroit non agréés afnor par la mairie à l’heure du déconfinement.

Henri Brun

Adjoint au maire en charge de la santé

#MontereauCombatLeCovid19

Vers une réouverture des crèches

Depuis le 16 mars, les crèches de Montereau ont été réquisitionnées par la Préfecture pour accueillir les enfants des professionnels de santé, des personnels des services de l'aide sociale à l'enfance et des services de sécurité. Une fois cette mesure levée, elles vont pouvoir également rouvrir. Mais comme pour les écoles, celles-ci seront soumises à un protocole sanitaire strict et précis. Ce qui implique un plafonnement de l'accueil des enfants et la mise en place d'une nouvelle organisation. Les familles qui pourront être prioritairement accueillies seront :

- celles liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 et les enseignants,
- les familles dont les parents doivent se rendre physiquement sur leur lieu de travail, et sans autre moyen de garde,
- aux autres enfants en fonction des places disponibles.



Pour étudier toute demande d'accueil prioritaire, une attestation employeur devra être retournée complétée à l'adresse suivante : petite.enfance@ville-montereau77.fr.

PLUS D'INFOS : 01 60 74 74 20

#MontereauCombatLeCovid19

À vos masques !

Les machines à coudre et les petites mains des couturiers bénévoles de l'atelier éphémère de la salle François Mitterrand tournent à plein régime. Objectif : que d'ici le 15 mai, chaque Monterelais dispose d'un masque pour se protéger du virus. D'ores et déjà, plus de 2000 ont été distribués aux plus âgés d'entre nous. La confection s'accélère et la distribution également. Des entreprises locales ont été mises à contribution pour prêter main forte à ce grand élan. Dans votre boîte aux lettres, une brochure accompagnant cette édition du «Montereau7/7» vous indique la démarche à suivre, les points de retrait et les horaires mis en place par la Ville. Ces masques sont fabriqués en tissu 100% coton selon le modèle préconisé par l'AFNOR. Bien sûr, ils n'exonèrent pas les utilisateurs d'appliquer les gestes barrières. Le Conseil Départemental prévoit quant à lui la distribution de 2 masques en tissu par Seine-et-Marnais. Le



premier masque doit être livré à la municipalité aux alentours du 9 mai. Si cette date est confirmée et tenue par le Département, la municipalité fera en sorte de le distribuer en même temps que ceux de la commune, en retrait ou en livraison selon votre situation. Le second masque du Département doit être livré début juin, nous vous informerons de la procédure à suivre pour venir le retirer.

#MontereauCombatLeCovid19

Les commerces se mobilisent

Cette semaine encore, de nombreux commerçants se mobilisent pour vous fournir en produits frais ou en plats cuisinés. N'hésitez pas à faire appel à leurs services !

• Charcuterie Traiteur - BLIN Patrice

Livraison possible à domicile le samedi matin - Tél. 06 21 80 19 21 ou patriceblin@auvillagegourmand.fr Commande à passer le jeudi avant 18h - Règlement par CB à distance - Facebook : lemarchegourmand77

• Taoufik Primeur

Livraison possible le mercredi et samedi à domicile
Tél. 06 74 29 67 72

Commande à passer 48h avant Règlement par CB / chèque / espèces

• Producteur de volailles

GAEC de Mellereau - Mollet
Livraison possible à domicile le

samedi matin
Tél. 03 86 86 38 63 ou 06 88 17 01 71
Commande à passer jusqu'au mardi soir - Règlement par CB / chèque / espèces

• Primeur Service

Laurent et Sophie

Livraison possible à domicile le vendredi - Tél. 06 77 10 29 36
Commande à passer jusqu'au jeudi midi - Règlement par CB / chèque / espèces

• Fromagerie

Barthélémy - Goursat

Livraison possible le samedi matin - Tél. 01 64 22 21 64
Commande à passer jusqu'au vendredi 12h - Règlement par CB / chèque / espèces

• Boucherie Brette

Livraison possible tous les après-midi du lundi au samedi
Gratuit dès 30 euros de commande Tél. 01 64 32 04 59

ou 06 18 91 04 28
Commande à passer la veille pour le lendemain - Règlement par CB / chèque / espèces

• Volkan Alimentation

Livraison possible l'après-midi qui suit la commande
Tél. 01 60 72 12 74

Commande à passer le matin (8h-13h) - Règlement par CB / espèces

• Boucherie Family

Livraison possible tous les jours jusqu'à 20 km - Tél. 09 80 86 80 59

Commande de 10h à 17h

Règlement par CB / espèces

• La Ruche qui dit oui !

Fruits, légumes, viandes, œufs, fromages, pain, miel, bières, vins... toutes ces bonnes choses sont accessibles grâce à «la Ruche qui dit oui !». Inscription gratuite sur laruchequiditoui.fr, commande minimum 48h avant la livraison

les mardis devant la Salle Rustic.

• Certains restaurants proposent également des plats à emporter ou à livrer.

› L'Anatolie • 01.60.96.74.57

› Siwar • 01.64.31.44.95

› Pizza du Vieux Pont • 01 64 32 98 58

› Le coin des amis • 01 64 32 81 81

› Pizza Jojo • 06 15 12 97 56

› Kiosque à pizza • 01 60 39 06 06

› Domino's pizza • 01 60 74 58 58

› Café du Parc • 06 16 29 38 02

› J. Sushi • 06 21 35 91 11

› Restaurant Assos • 01 60 72 66 14

› Restaurant Sedef • 06 79 66 26 35

› O'Tacos • 01 72 66 75 23

› Sucré-Salé • 06 47 61 66 12

• Une douzaine de commerçants sur le marché du centre-ville

› les samedis place du Calvaire (8h-12h), avec un protocole sanitaire strict.

Offre d'emploi

PLOMBIER CHAUFFAGISTE (H/F)

Missions :

- pose d'éléments sanitaires
- mise en place des éléments de chauffage
- pose de tuyauteries apparentes ou encastrées (acier, cuivre, PVC, PER)
- raccord aux éléments sanitaires et appareils de chauffage
- diagnostic
- remplacement ou réparation de pièces défectueuses
- contrôle de températures et pressions...

Postulez directement via :

jobijoba.com

Retrouvez plus de 1000 offres d'emploi sur Montereau et dans un rayon de 20 km via la plateforme «Jobijoba» consultable gratuitement sur montereau77.fr.

Montereau le 7 sur 7

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

La Ville dispose déjà d'un service de portage des repas à domicile. Les personnes âgées, fragiles, vulnérables peuvent s'inscrire pour en bénéficier.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez au service municipal du Bel Âge :
Tél. 01 64 70 44 69. Un agent municipal se présente à votre domicile pour enregistrer votre demande, dans le respect des règles de sécurité sanitaire. Vous passez commande de vos repas !

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES COURSES

La mairie propose un service exceptionnel de portage des courses.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez en mairie pour organiser l'heure de vos courses :
Tél. 01 64 70 54 36.
- Vous faites vos courses vous-même. Vous réglez vos courses en caisse. Un agent municipal récupère vos courses en caisse et les transporte jusqu'à votre domicile.
- Vous contrôlez votre marchandise et validez le dépôt.

#MontereauCombatLeCovid19

BESOIN DE MÉDICAMENTS ?

Si vous avez besoin de médicaments, les pharmacies de Montereau sont à votre service.

COMMENT FAIRE ?

- Vous pouvez vous rendre dans votre pharmacie habituelle, l'attente est courte.
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votre pharmacie habituelle peut vous faire livrer vos médicaments ; contactez-la par téléphone muni de votre ordonnance. La mairie assure la livraison si besoin et sur demande du pharmacien.

#MontereauCombatLeCovid19

RESTONS RYTHMÉS ET ACTIFS !

Il est important de conserver un rythme de vie organisé avec des horaires, et de diversifier ses activités. Pour toutes les générations, la mairie propose des rendez-vous réguliers avec les animateurs et intervenants municipaux sur la page facebook de la Ville :

- lundi 17h : séance «histoire de la musique à la maison»
- mardi 17h : séance de sport «on bouge à la maison»
- mercredi 11h : activités créatives pour les enfants... et pas que !
- jeudi 17h : séance de yoga «Restons zen»
- samedi 11h : séance de sport «On bouge à la maison»
- et chaque jour du lundi au vendredi
- › à 11h30 : l'heure du conte pour les tout-petits
- › à 15h : «L'instant culturel» vous emmène découvrir un château, un musée, un parc, un lieu de culture...

#MontereauCombatLeCovid19

RESPECTONS LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES D'HYGIÈNE !

› Masques, gants et autres déchets sont retrouvés chaque jour sur la voie publique, sur les parkings, près des commerces... exposant au Covid-19 les agents de la propreté de la Ville. En cette période d'épidémie, il est plus que jamais impératif de jeter ses déchets à la poubelle.

› Afin de garder une ville agréable et pour ne pas les faire stationner dangereusement sur la voie publique, merci de veiller à sortir vos conteneurs poubelle la veille du ramassage et de les rentrer chez vous dès que possible.

#MontereauCombatLeCovid19

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires et périscolaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, les demandes de dérogation à la carte scolaire peuvent continuer à se faire uniquement par mail à l'adresse enseignement@ville-montereau77.fr. Si vous avez des besoins en service périscolaire (cantine, APPS), il convient de communiquer à la Vie Scolaire, par mail ou par téléphone, les informations suivantes : vos coordonnées (nom, adresse, téléphone) ainsi que les nom, prénom, date de naissance de votre enfant en précisant vos besoins.

INFOS : tél. 01 64 70 44 13 ou enseignement@ville-montereau77.fr

#MontereauCombatLeCovid19

LES AGENTS DE LA VILLE MOBILISÉS !

Les agents de la Ville sont mobilisés pour assurer leurs missions et garantir à tous le maintien des services publics indispensables.

POUR RAPPEL

- **L'Etat civil** est ouvert de 9h à 12h pour les déclarations de naissances et de décès. Toutes autres démarches par téléphone : 01 64 70 44 00.
- **Au pôle médical municipal**, les médecins salariés de la mairie assurent leurs consultations sur une plage horaire élargie d'1h30 supplémentaire chaque jour. Ouvert du lundi au vendredi 8h30-19h, samedi 8h30-13h. Depuis le 4 mai, le Docteur Gérard Branca, pédiatre consulte les lundis et jeudis après-midi. Pour prendre rdv : 01 82 34 00 20

• **La Police Municipale** assure, en lien avec la Police Nationale, le contrôle du respect des règles et la sécurité des habitants.

• **Le CCAS** est ouvert pour les habit